

**XXIIIème CONGRES
DE LA FEDE
HOUAILOU
LES 12, 13 ET 14 AOUT 2026**

**MOTION :
POUR UNE SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le XXIII^e Congrès de la Fédé considère que la solidarité doit être pensée non comme une simple réponse à la précarité, mais comme **un projet collectif fondé sur la réciprocité, l'engagement citoyen et la redistribution des richesses.**

Il appelle le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès, les Provinces, les Communes, le Sénat coutumier, l'État et l'ensemble des acteurs concernés à construire, avec le tissu associatif et les partenaires sociaux, **une véritable politique calédonienne de solidarité de proximité.**

La Fédé portera ces propositions auprès des institutions compétentes et demandera l'ouverture d'un travail partenarial permettant leur déclinaison opérationnelle.

« La solidarité ne doit pas simplement réparer la pauvreté. Elle doit éviter qu'elle s'installe.

Considérant

Considérant la fragilisation du lien social et l'aggravation des difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées de nombreuses familles calédoniennes ;

Considérant que la solidarité constitue une valeur fondamentale de notre identité calédonien, de notre syndicat et qu'elle doit être transmise et valorisée dès le plus jeune âge ;

Considérant la richesse du tissu associatif calédonien et l'engagement quotidien de nombreux bénévoles, mais également le manque de coordination, de moyens et de visibilité des acteurs de la solidarité ;

Considérant que l'accès aux besoins essentiels — **se soigner, se déplacer, se loger et se nourrir** — doit pouvoir être garanti sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones les plus isolées ;

Considérant que la solidarité ne peut reposer uniquement sur les institutions et les dispositifs d'aide sociale, mais doit mobiliser l'ensemble de la société : citoyens, associations, établissements scolaires, travailleurs, employeurs, collectivités et institutions ;

Considérant que l'engagement solidaire doit être encouragé, facilité et reconnu, notamment dans le monde du travail ;

Considérant la nécessité d'une meilleure coordination des politiques publiques et des initiatives associatives afin d'optimiser les moyens existants et de rapprocher les dispositifs de solidarité des populations ;

Le XXIII^e Congrès de la Fédé se prononce pour:

1. La création d'une Maison des solidarités à l'échelle du Pays, véritable Fédération d'association de coordination et d'animation du réseau solidaire calédonien. **La Fédération associative des solidarités**

Elle aurait notamment pour missions de:

- Recenser et mettre en réseau les associations engagées dans des actions régulières de solidarité ;
- Coordonner les initiatives et favoriser la mutualisation des moyens;
- Accompagner les associations dans leurs démarches administratives et leurs recherches de financement;
- Recenser les besoins exprimés sur le terrain et faciliter la mise en relation avec les acteurs susceptibles d'y répondre ;
- Organiser et promouvoir des journées et actions solidaires à l'échelle du Pays;
- Valoriser le bénévolat et l'engagement citoyen.

2. L'apprentissage et la valorisation de la solidarité dès l'école.

- Instituer une Semaine des solidarités

La Fédé propose d'institutionnaliser chaque année **La Semaine des solidarités** dans l'ensemble des établissements scolaires du primaire et du secondaire, privés comme publics. Cette semaine serait un temps fort consacré à la sensibilisation, à la découverte et à la valorisation des initiatives solidaires portées par les élèves et les acteurs associatifs.

- Développer des projets solidaires tout au long de l'année



Au-delà de cette semaine, la Fédé propose d'encourager les établissements à développer, tout au long de l'année scolaire, des **projets et actions solidaires concrets**, en partenariat notamment avec les associations et la Maison/Fédération des solidarités. L'objectif est de permettre aux jeunes de devenir pleinement acteurs de la solidarité et de l'engagement citoyen.

- Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes

La Fédé propose que la participation des élèves aux actions solidaires soit **reconnue et valorisée tout au long de leur parcours scolaire existant**, notamment par une attestation ou une reconnaissance de leur engagement. Cette valorisation doit contribuer à développer l'estime de soi, la responsabilité, la citoyenneté et l'engagement au service de la collectivité.

3. La reconnaissance de l'engagement solidaire des travailleurs

La Fédé propose la création d'une **journée annuelle dédiée à l'engagement citoyen et solidaire**, permettant aux travailleurs qui le souhaitent de participer à une action auprès d'une association reconnue dans le dispositif.

Cette démarche devra reposer sur un cadre clair définissant les conditions de participation, les responsabilités et la reconnaissance de l'engagement du travailleur.

4. Création d'un Fonds social de solidarité

La Fédé demande la création, au sein des collectivités et établissements publics, d'un **Fonds social de solidarité** destiné à accompagner les agents confrontés à des événements graves ou exceptionnels de la vie.

Ce fonds serait financé par **l'affectation d'un pourcentage de la masse salariale**, permettant de garantir un budget dédié et pérenne à l'action sociale en faveur des agents.

Sa mise en œuvre pourra notamment s'appuyer sur les dispositifs de solidarité déjà existants dans certaines collectivités de Nouvelle-Calédonie.

